# CONTRAT D'INVESTISSEMENT

Les termes et conditions présentés ci-dessous représentent un accord entre [Société] et [Investisseur] en ce qui concerne la compensation financière pour un investissement spécifié. Le contact est valide à partir du [Date].

Le montant de l'investissement est précisé pour :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le but de l'investissement est :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

L’INVESTISSEUR accepte d'entrer dans ce contrat selon les termes et conditions présentées ci - dessous. La modification, l'ajout ou la résiliation de ces conditions est soumis à la réglementation des lois locales et fédérales.

## CONSIDERATIONS ET STRATEGIES

L’INVESTISSEUR accepte d'investir avec la Société le montant indiqué ci - dessus et un montant supplémentaire pendant ou après l'exécution de ce contrat sur la volonté de L’INVESTISSEUR. Tout investissement supplémentaire est réglementé selon les termes et conditions contenus dans les présentes.

Les objectifs de placement de la Société sont de maximiser le revenu dans la mesure où ces entreprises conservent la durabilité du  société.

## PAIEMENT ET COMPTABILITE

Le Société effectuera des paiements au L’INVESTISSEUR selon un calendrier convenu de paiement. Ce calendrier n'est pas sujet à modification, sauf accord des deux parties. Les paiements effectués au compte de L’INVESTISSEUR en totalité ou en versements peuvent être retirées à tout moment , sauf indication stipulée dans cet accord.

Le Société fournira un relevé mensuel détaillant les activités du programme et publiera des rapports trimestriels dans les trente (30) jours si chaque période trimestrielle à compter du 1er Janvier 1er Avril, Juillet 1 et 1. Octobre Chaque rapport fournira des informations sur le C de fonctionnement de société résultats dans un délai déterminé.

## DEPOTS ET RETRAITS

Tout investissement réalisé peut être retiré à tout moment. Les retraits peuvent être effectués que dans le compte de L’INVESTISSEUR. Tout dépôt ultérieur effectué en plus du montant principal sera mis à jour dès qu'il aura été accepté.

## FRAIS ET DEPENSES

La Société paiera tous les frais et dépenses suivants :

* Honoraires et dépenses liés à son propre avocat ;
* Les frais d'enregistrement ou de qualification requis dans le cadre de l'émission d'obligations, de bons de souscription et de bons de souscription, le cas échéant ;
* Frais de documentation et d'impôt relatifs à l'investissement ;
* Impôts sur le revenu et de franchise de la Société relatifs à cette transaction.

## LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le L’INVESTISSEUR accepte d'indemniser et d'exonérer le Société et C employés de société contre toute responsabilité, réclamations, pertes, dommages, blessures ou dépenses directement liées à l'exécution de l'investissement. L’investisseur accepte d'assumer le risque que les pertes financières ou des dommages peuvent résulter de l’investissement, et l'investisseur ne tiendra pas la Société responsable à condition que la Société a suivi les termes et les accords spécifiés ici.

## CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de la relation commerciale définie par le présent contrat, les deux je NVESTISSEURS et le Société peut recevoir, ou avoir accès à, des informations ayant une valeur commerciale appartenant à l'autre partie. Chaque partie reconnaît et accepte que toute information confidentielle reçue de cette manière ne peut être utilisée, diffusée ou divulguée, sauf si nécessaire pour exécuter le présent accord. En concluant cet accord, l’Investisseur et la Société acceptent d'adhérer à des pratiques de collecte d'informations équitables.

## DROIT ET JURIDICTION

Tous les termes de cet accord sont soumis à la juridiction de [nom de l'État et du pays ] et sont soumis à toutes les lois et réglementations qui y sont contenues . Toute réclamation contre soit le Société ou L’INVESTISSEUR sera soumis aux décisions des tribunaux locaux et fédéraux appropriés.

## COMMUNICATION

Tout avis, communication ou déclaration relative à cette suite ra ct doit être livré par écrit et jugé efficace lors de la livraison si elle est remise en personne, lors de la transmission si elle est remise par la transmission par télécopie vérifié, ou lors de la livraison par courrier recommandé ou certifié.

## ACCORDS ANTERIEURS

Cet accord remplace toutes les négociations, engagements et accords antérieurs entre la Société et les Investisseurs. Chaque partie reconnaît ce fait et accepte qu'aucune des parties n’avoir fait de réclamations ou de promesses liées à cet accord qui ne sont pas spécifiées ici.

## VERIFICATION

En foi de quoi, les parties spécifiées dans les présentes ont signé le présent accord le jour et l'année spécifiés ci-dessus.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Investisseur** |  | **Entreprise** |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |